

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18h30, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Champagnat-le-Jeune (63580), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Affectation des résultats de 2019**

**Date de convocation :** 24 juillet 2020

**Date d'affichage du compte-rendu :** 5 août 2020

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** COSTON David

**Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 99

- Titulaires : 92

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 5

**Votants : 115**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (99)**

ADMIRAT Nadine  
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel

MERCIER Pascal (S)  
BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard

BERNARD Jean-Paul  
BERTHELOT Pascal  
BESSEYRE Fabien  
BESSON Jean-Louis  
BŒUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale  
BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle  
CHABRILLAT Frédéric  
CHALLET Vincent

DELMASTRO Philippe (S)

CORRE Jean-Marie  
CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves  
COSTON David

COUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge  
DABERT Jean-Claude

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise  
MAISONNEUVE Alain (S)  
GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile  
GONTHIER Emmanuel  
GOUSSARD Bérengère  
GOYON Guy

GUILLAUME Julien  
HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

JEANMOUGIN Isabelle  
KINDT Patrick  
LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

LEROY Véronique  
LIGNIERE Frédéric  
LIVET Bertrand

MAHINC Didier  
MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-Laure  
MEALLET Roger-Jean  
MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

NICOLLET Michel  
LEVEZAC Jean (S)  
PAGESE Pierre  
PELISSIER Patrick  
PELLEGRINELLI Christophe  
PEREIRA-MAURIAT Christine

PILLON Stéphane  
POJOLAT Marie

PRUNIER Jean-Pierre  
PUECH David  
RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed  
GOMEZ Jean-Marc (S)  
ROCHETTE Christophe  
ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre  
BRUN Claudine (S)  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre

SUTY Lionel  
TEZENAS Olivier  
THERME Jacques  
THEVENET Emilie  
TINET Georges  
TOURLONIAS Vincent  
TREHIN Anne-Marie  
TRILLEAUD Eric  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe  
WALTER Christian  
ZANIN Nathalie

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHASSANG Jean-Pierre (DELMASTRO Philippe) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia (LEVEZAC Jean) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine).

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16)** ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrich à NICOLLET Michel ; BRUNETTI Graziella à COSTON David ; COLLET Jean-Pierre à VARISCHETTI Martine ; COSTON Marie à SERRA Pierre ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BRUN Pascale ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PETEILH Sandra à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à BCEUF Nicole.

**ABSENTS EXCUSES : (5)** CHANIMBAUD Lionel ; DUBESSY Florence ; GREGOIRE Nathalie ; MOREL Jacques ; PRADIER Laurent.

\*

**LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Il convient de procéder à l'affectation des résultats 2019, qui seront intégrés aux budgets 2020 lors du vote des budgets supplémentaires.

Ces affectations des résultats reprennent les résultats cumulés figurant dans les comptes de gestion du comptable public, et prennent en compte la couverture des restes à réaliser. Cette prise en charge des restes à réaliser conditionne, dans certains cas, l'affectation en réserves (recette d'investissement) d'une partie du résultat de fonctionnement. Les restes à réaliser représentent les dépenses et recettes engagées et non réalisées à la clôture d'un exercice. Compte tenu des comptes administratifs qui vous ont été présentés au cours du précédent rapport, les affectations des résultats des différents budgets sont reprises dans le tableau ci-après.

<b>AFFECTATION DE RESULTATS 2019</b>						
Budgets	Affectation des résultats					
	Résultats de clôture		Affect. Réserve	Reprise Fonct.	Reprise Invest.	Solde Invest.
	Fonctionnement	Investissement	cpte 1068	cpte 002	cpte 001	avec 1068
Budget Principal	5 628 503,67	1 927 895,56	0,00	5 628 503,67	1 927 895,56	1 927 895,56
Immobilier d'Entreprises	124 955,94	14 261,83	0,00	124 955,94	14 261,83	14 261,83
Multi-Services	115 351,99	-140 345,91	115 351,99	0,00	-140 345,91	-24 993,92
Pôle Commercial Auzat	0,00	-51 360,68	0,00	0,00	-51 360,68	-51 360,68
Maison Médicale Champeix	0,00	-817 719,67	0,00	0,00	-817 719,67	-817 719,67
PIT Lavaur La Béchade	0,00	-535 342,81	0,00	0,00	-535 342,81	-535 342,81
Les Chambettes	1 498,20	-495 358,02	1 498,20	0,00	-495 358,02	-493 859,82
Les Rivalets	0,00	197 648,72	0,00	0,00	197 648,72	197 648,72
Le Broc	0,00	-36 268,51	0,00	0,00	-36 268,51	-36 268,51
Perrier	0,00	368 009,55	0,00	0,00	368 009,55	368 009,55
Coudert	0,00	-604 069,01	0,00	0,00	-604 069,01	-604 069,01
Les Coustilles	18 988,85	302 899,57	0,00	18 988,85	302 899,57	302 899,57
Pré Chavroche	0,00	-94 124,12	0,00	0,00	-94 124,12	-94 124,12
Ludesse	0,00	-31 036,36	0,00	0,00	-31 036,36	-31 036,36
La Maze	0,00	-52 559,22	0,00	0,00	-52 559,22	-52 559,22
Fontchoma	0,00	-245 700,00	0,00	0,00	-245 700,00	-245 700,00
SSIAD	26 616,28	37 605,62	0,00	26 616,28	37 605,62	37 605,62
SAAD	-1 366 520,82	104 840,57	0,00	-1 366 520,82	104 840,57	104 840,57
TOTAUX API	4 549 394,11	-150 722,89	116 850,19	4 432 543,92	-150 722,89	-33 872,70

Afin de faciliter la lecture de ces résultats, on notera :

- que les affectations en réserves constituent l'autofinancement réel mobilisé sur la section de fonctionnement pour le financement des investissements engagés avant la clôture de l'exercice ;
- que s'agissant des zones d'activités et lotissements, la section de fonctionnement est mise à l'équilibre en fin d'exercice (hors mouvements exceptionnels), et le déficit d'investissement représente le montant des cessions à opérer pour équilibrer le budget au 31 décembre de l'année considérée. La ZA des Rivalets et la ZA des Coustilles laissent apparaître un excédent d'investissement résultant du fait que toutes les charges d'aménagement n'ont pas été comptabilisées dans le budget annexe, alors que de nombreuses cessions sont déjà intervenues. La ZA de Perrier laisse également apparaître un excédent d'investissement destiné à rembourser, le cas échéant, les subventions reçues. En effet, cette zone devant être rachetée par la commune d'implantation, aux fins de réalisation d'un lotissement pour des particuliers, les financeurs seront en droit de solliciter d'API le reversement des aides accordées.
- les résultats du budget M22 du SAAD sont des résultats comptables bruts de fin d'exercice, le résultat de fonctionnement sera affecté au budget 2020, en fonction des accords de reprise de déficit qui seront donnés par l'autorité de tarification (Conseil Départemental).

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

#### CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

**Votants : 115**

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'adopter les affectations en réserves et les reprises de résultats 2019 aux budgets supplémentaires 2020, conformément au tableau ci-avant.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le *04/08* /2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le *04/08* /2020